



Le 12 avril 2021

AUX MEMBRES INSCRITS AU 22^e CONGRÈS DU SEC-CSQ

Objet : Convocation – 22^e Congrès du SEC-CSQ

Madame,
Monsieur,

La présente est pour vous convoquer au 22^e Congrès du Syndicat de l'enseignement de Charlevoix (SEC-CSQ) qui aura lieu le jeudi 22 avril 2021, par visioconférence. L'accueil des congressistes est prévu pour 16 h 30. Le congrès débutera officiellement à 17 h 00. Une pause repas est prévue vers 18 h 30.

Il est à noter que, conformément à l'article 17 de nos statuts, tout membre du SEC-CSQ peut participer au congrès à condition de s'être inscrit au plus tard quinze (15) jours avant l'événement.

De plus, dans le but d'accélérer le déroulement du congrès, nous ne ferons pas, la lecture du procès-verbal du dernier congrès qui s'est tenu le 26 avril 2018, mais procéderons seulement à l'adoption de celui-ci.

Espérant avoir le plaisir de vous retrouver le 22 avril prochain, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour et au nom du Conseil d'administration du SEC-CSQ

Monique Brassard, présidente

/ca

p. j. : - Projet d'ordre du jour
- Procès-verbal du 20^e Congrès
- Cahier des propositions

c. c. : Tous les membres du SEC-CSQ